

# COMMUNIQUÉ

Au personnel et aux parents des élèves  
de nos établissements



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

## Objet : Portrait de la concentration de plomb dans l'eau de nos établissements scolaires

**Le 11 novembre 2019** – Dans la foulée de l'actualité médiatique des dernières semaines au sujet de la concentration de plomb pouvant être trouvée dans l'eau potable des écoles du Québec, nous tenons à vous transmettre les informations suivantes.

D'emblée, nous tenons à vous mentionner que nous avons reçu une procédure ministérielle afin de mesurer les concentrations de plomb dans l'eau potable de nos établissements. En plus de permettre de faire un portrait de la situation, elle vise à mettre en place les correctifs de toute situation jugée problématique.

Nous amorcerons dans les prochaines semaines une campagne de dépistage du plomb dans l'eau de nos établissements en débutant par les écoles primaires. Une fois ces analyses effectuées, nos équipes se chargeront d'effectuer les correctifs jugés nécessaires pour éliminer les points problématiques, le cas échéant.

Nous vous tiendrons informés des résultats de ces analyses dans les meilleurs délais, après la réception de ceux-ci.

### **Actions transitoires**

En attendant de connaître les résultats des analyses qui seront effectuées à l'intérieur du délai prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), nous installerons dans les prochains jours, des affiches aux différents points d'eau de nos établissements permettant d'informer les élèves et les membres de notre personnel des bonnes pratiques à suivre au regard de l'utilisation de l'eau. Ces affiches permettront ainsi, et selon le cas, d'identifier les fontaines ou les robinets pouvant être utilisés par les usagers pour boire ou pour préparer des aliments, alors que d'autres affiches seront installées près des lavabos des toilettes et des vestiaires pour rappeler que les robinets de ces endroits doivent être utilisés seulement pour se laver les mains.

Soyez assurés que la sécurité et le bien-être de nos élèves et de notre personnel sont au cœur de nos préoccupations. Soyez également assurés que nous veillerons à effectuer les analyses souhaitées dans les meilleurs délais possible à l'intérieur de l'échéance prescrite dans la procédure du MEES.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de votre école d'appartenance.

Nous vous remercions de votre habituelle et précieuse collaboration,

*La Direction générale*